



## Diagnostiques lors d'une vente

-----  
Par Matthieu

Bonjour,

Je viens de faire l'acquisition d'une maison dans les Landes fin 2015.

Je m'aperçois à ce jour de la présence de termites dans un abri barbecue attenant à la maison selon les spécialistes cela ne date pas d'hier, pourtant il m'a été transmis un diagnostic précisant qu'il n'y a pas de termites lors du compromis.

La détection peut se faire visuellement à hauteur d'homme sans rien démonter.

A mon avis le diagnostic fait lors de la vente n'est pas sérieux.

Ai-je des recours ? Quels sont-ils ?

Dois-je faire une déclaration à la mairie ?

Merci de vos conseils.